

Province de Québec Municipalité de Chartierville

Lundi 8 avril 2013

1. Ouverture de la séance :

Monsieur Louis Désy ouvre la séance à 19 h 00.

Sont présents : les conseillers Jacques Blain, Denis Dion, Raymond Fournier, Nancy Lacroix et Jocelyn Poulin. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe Odette Bérard sont aussi présentes.

Absence motivée : Jean Bellehumeur.

2. Adoption de l'ordre du jour :

13-2297

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Denis Dion d'adopter l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2013.
- 4. Adoption des revenus et dépenses.
- 5. Rapport du maire.
- 6. Rapport des comités ad hoc.
- 7. Informations, correspondance & demandes diverses :
- Reddition des comptes 2012 Résolution « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local »
- M Adhésion au transport adapté
- Achat d'un camion Ford F-350
- ☑ Réclamation au MTQ du pourcentage des frais d'ingénieurs
- ☑ Résolution concernant l'obligation pour les barrages
- Résolution contre la fluoration de l'eau potable
- Bourse de reconnaissance secondaire V Alex Grégoire

- ☑ Cercle des fermières La Patrie sollicitation pour un don

- Nomination des membres du CCU (ajout)
- 9. Période de questions
- 10. Affaires nouvelles.

3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2013 :

13-2298 Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Nancy Lacroix d'adopter le procès-verbal mentionné en titre. Adopté à l'unanimité.

4. Adoption des revenus & dépenses :

13-2299 Il est proposé par Raymond Fournier, appuyé par Denis Dion d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1er au 31 mars 2013 pour un total des dépenses d'une somme de 98 277,69 \$ et d'un total des revenus d'une

somme de 128 604,93 \$. Adopté à l'unanimité.

5. Rapport du Maire:

Jacques Blain, qui agissait à titre de maire suppléant, a assisté à la table des maires et il parle d'un seul point majeur qui est ressorti lors de cette réunion soit la présence du directeur général du réseau scolaire qui a expliqué la hausse des taxes scolaires.

6. Rapport des comités ad hoc :

Comité immobilier :

M. Désy explique que la rencontre qui devait avoir lieu le 10 avril a été reportée vu le manque d'informations à transmettre à la population. Lorsque la compagnie Natur'eau-Lac aura terminé ses recherches sur le terrain, le comité expliquera au conseil le projet qu'il aimerait voir adopter et par la suite une rencontre se tiendra avec la population.

M. Désy souligne que le 25 mai prochain, à 14 heures, Mmes Lise Lanalois et Lise Got du CLD rencontreront les membres du comité, les membres du CCU ainsi que le conseil, pour une période d'environ 3 heures, afin d'expliquer le dossier des maisons écologiques.

CIMO et CICM:

M. Fournier souligne la présence des membres du comité pour la côte magnétique, soit Joane Dubé, Odile Boucher et Simone Roy; celui-ci explique un problème rencontré pour l'installation du kiosque pour le projet du centre d'interprétation de la côte magnétique ; l'UPA a manifesté, dans une lettre du 22 mars 2013, son opposition à cette installation, semble-t-il pour ne pas créer de précédents. Nous allons attendre la décision finale de la CPTAQ, mais monsieur Fournier suggère d'écrire une lettre à l'UPA; un courriel sera envoyé à M. le maire Jean Bellehumeur pour qu'une représentation soit faite à l'UPA. Dossier à suivre.

En ce concerne le rehaussement du Centre d'interprétation de la mine d'or (CIMO), monsieur Fournier a en sa possession toutes les autorisations nécessaires et le comité est dans l'attente d'une subvention pour l'installation de la passerelle sur le ruisseau Mining.

Infrastructures:

Concernant le chauffage et la rénovation du centre communautaire, M. Poulin est à préparer un dossier pour une demande de subvention auprès du FAIC (fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire).

Concernant la voirie, le remblaiement des chemins a débuté et il est remarqué que présentement les chemins sont en meilleure condition que l'an dernier.

Loisirs:

Madame Lacroix mentionne avoir reçu la soumission concernant les enseignes aux entrées du village ; une décision sera prise quant au choix de la présentation.

Concernant le projet biomasse, le Centre local de développement ont choisi la municipalité de Chartierville comme municipalité expérimentale. Dossier à suivre.

Pour la parution du P'tit journal qui se fera le 16 avril prochain, si vous avez des articles à faire paraître, il faudra les envoyer avant le 11 avril à Mme Lacroix.

Mme Lacroix parle aussi du terrain de balle à rénover et de l'éclairage à refaire pour respecter la réserve de ciel étoilé. Elle souligne aussi que la fête nationale se tiendra cette année le 23 juin, en même temps que la municipalité de La Patrie.

Et un dernier sujet, soit la construction prochaine de la résidence pour personnes âgées à La Patrie ; les plans des architectes sont complétés et le comité est dans l'attente de l'engagement conditionnel pour la subvention. À suivre.

Comité consultatif urbanisme :

Monsieur Blain mentionne qu'une résolution sera prise pour nommer officiellement les personnes faisant partie du comité ; il explique brièvement le déroulement de ce comité avec le mandat de chacun. Une rencontre se tiendra sous peu pour une première recommandation à faire au conseil.

Plan sécurité civile :

M. Dion informe les membres du conseil qu'il travaille toujours sur le plan de sécurité civile ; différents comités devront être formés et il invite la population qui désire s'impliquer dans ces comités.

Pour le recyclage d'appareils électroniques, la population est invitée à s'informer auprès de Louise Saint-Laurent au centre communautaire pour la disposition et M. Dion s'informera aussi auprès de M. Richard Chauvin pour la possibilité d'une cueillette de métal à travers le village à des dates déterminées. Dossier à suivre.

7. Informations, correspondance & demandes diverses :

M Reddition des comptes 2012 - Résolution « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local » :

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 65 800 \$ pour l'entretien du réseau roulier local pour l'année civile 2012 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes subventionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Nancy Lacroix, appuyée par Raymond Fournier, il est unanimement résolu et adopté que la

13-2300

municipalité de Chartierville informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

13-2301

M Adhésion au transport adapté :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chartierville a l'obligation d'offrir le service de transport adapté à ses citoyens(ennes) ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Transport du Bonheur inc.* est mandaté pour offrir ce service et qu'il peut desservir 1 mercredi sur 2 de Chartierville à La Patrie, 1 jeudi sur 2 de Chartierville à East Angus et les lundis, mercredis et vendredis dans les hôpitaux ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'année 2013 a été fixé à 3 360 \$ tel que stipulé dans le courriel du 4 avril 2013 de Mme Anne Skelling, directrice générale du Transport du Bonheur inc. et que la municipalité de Chartierville doit annuellement confirmer sa participation au financement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dion, appuyé par Nancy Lacroix et résolu que la municipalité de Chartierville demande son adhésion au Transport du Bonheur auprès de la Ville mandataire, soit East Angus et s'engage à verser la contribution de 3 360 \$ pour l'année 2013 à l'organisme *Transport du Bonheur inc.* sur réception de la facture.

13-2302

★ Achat d'un camion Ford F-350:

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Jocelyn Poulin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville fasse l'acquisition d'un camion Ford F350 (1 tonne), numéro de série 1FTSF31L8YEA63122, au montant de 15 700\$ taxes en sus de Champagne et Frère de Windsor et que M. Jacques Gendron soit nommé comme responsable pour signer et compléter tous les documents officiels se rapportant à cet achat. Adopté à l'unanimité.

13-2303

Réclamation au MTQ du pourcentage des frais d'ingénieurs :
 ATTENDU QUE la municipalité de Chartierville a effectué des travaux pour l'interception et le traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la municipalité de Chartierville a signé une entente de collaboration avec le Ministère des Transports pour les travaux touchant la route 257 (Protocole d'entente N° 101028);

ATTENDU QUE la municipalité et le MTQ ont convenu de répartir entre eux les honoraires de base de la firme Genivar sur une base de 68% pour la municipalité et de 32 % pour le MTQ (cf. factures jointes);

il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Nancy Lacroix et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville approuve et recommande le remboursement par le Ministère des Transports de la facture n° 201302591 au montant de 10 240 \$.

- ☑ Commission de protection du territoire agricole DOMTAR : La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil d'un document reçu de la CPTAQ concernant les terrains de plusieurs municipalités où la compagnie Domtar prévoit faire des coupes.

13-2304

CONSIDÉRANT la situation vécue par plusieurs municipalités, dont la municipalité de Dixville, qui se retrouvent dans l'obligation de démanteler ou de remettre en état des barrages désuets situés sur leur territoire :

CONSIDÉRANT que les municipalités sont généralement incapables d'assumer les coûts financiers que représentent ces travaux ;

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Jacques Blain d'appuyer la municipalité de Dixville dans sa demande visant à ce que le gouvernement du Québec modifie sa Loi sur la sécurité des barrages et son règlement d'application de manière à alléger la responsabilité des municipalités en lien avec les ouvrages désuets, non dédiés à la production d'électricité, nécessitant un démantèlement ou encore une remise en état. Appuyé à l'unanimité.

13-2305

■ Résolution contre la fluoration de l'eau potable :

CONDIDÉRANT QUE la fluoration de l'eau potable suscite de nombreuses inquiétudes auprès de la population et que la controverse s'amplifie dans les milieux scientifiques sur l'efficacité de celle-ci et ses impacts sur la santé et sur l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE les fluorures utilisés proviennent de déchets industriels recyclés issus de la récupération des vapeurs toxiques des usines d'engrais phosphatés et que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est incapable d'en fournir les tests de toxicologie requis pour prouver leur innocuité;

CONSIDÉRANT QUE nul ne peut imposer légalement un traitement médical dentaire coercitif administré à tous les citoyens, peu importe leurs besoins, leur âge, leur sexe, leur état nutritionnel et leur condition de santé, en employant une substance impropre à la consommation et étant classée comme produit de traitement de l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure étant illégale et contrevenant à la Charte des droits et liberté, les citoyens sont en droit de défendre leur intégrité en s'opposant à l'administration forcée, via leur eau potable, d'un médicament non homologué et non testé en toxicologie visant essentiellement la prévention ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de fluoration de l'eau potable est un gaspillage de fonds publics (99% de l'eau fluorée se retrouve dans l'environnement via les égouts) ;

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Jacques Blain que le conseil de la municipalité de Chartierville demande à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoration de l'eau potable afin de faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de celle-ci et de statuer sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable. Appuyé à l'unanimité.

13-2306

☑ Les Étincelles du Bonheur du HSF – campagne de financement 2013 :
Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Raymond Fournier que la municipalité de Chartierville contribue à la campagne de financement 2013 des Étincelles du Bonheur du Haut-Saint-François pour un montant de 250 \$. Appuyé à l'unanimité.

13-2307

Bourse de reconnaissance – secondaire V – Alex Grégoire :
 Attendu que M. Alex Grégoire a présenté une demande à la municipalité de Chartierville pour l'obtention d'une bourse au terme de son secondaire V ;

Attendu que celui-ci nous a remis une copie de son diplôme d'études secondaires du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

☑ Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Jacques Blain et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville octroie à M. Alex Grégoire une bourse reconnaissance de 200 \$.

13-2308

- ☑ Campagne annuelle de « membership » 2013-2014 : Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Denis Dion de nommer Mme Nancy Lacroix et Monsieur Joël Gendron à titre de représentants de la municipalité de Chartierville au Conseil Sport Loisir de l'Estrie et de faire parvenir les coûts d'adhésion au montant de 70 \$. Adopté à l'unanimité.
- ☑ Achat d'une banque d'heures Infotech : Ce sujet est reporté à une réunion ultérieure.

13-2309

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Jacques Blain que la municipalité de Chartierville devienne membre à vie de la « Fondation Louis-St-Laurent » pour un montant de 100 \$ et défraie le prix d'un billet au montant de 30 \$ pour Mme Nancy Lacroix pour l'inauguration d'un Casino d'un soir qui se tiendra le samedi 13 avril 2013 à la Polyvalente Louis-St-Laurent. Adopté à l'unanimité.

13-2310

- ☑ Cercle des fermières La Patrie sollicitation pour un don : Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Jocelyn Poulin que la municipalité de Chartierville appuie la demande d'aide financière du Cercle des fermières La Patrie pour un montant de 100 \$. Adopté à l'unanimité.
- ☑ Invitation Assemblée générale annuelle CLD : La secrétaire-trésorière fait lecture d'un courriel pour l'invitation à l'assemblée générale annuelle du Centre de développement du Haut-Saint-François qui se tiendra le 24 avril 2013 à 19h au Canton de Hampden.
- Une demande a été reçue au bureau municipal à savoir si un nouveau résidant qui désire se construire à Chartierville pourrait obtenir une exemption de taxes pour un certain temps. Les membres du conseil sont d'avis que ce sujet pourrait être discuté éventuellement, mais que pour l'instant nous n'avons aucun règlement à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

Une documentation a été reçue au bureau municipal pour rappeler que le lundi 22 avril 2013, cette journée est spécifiquement proclamée « Jour de la terre ». Le Jour de la Terre Québec a pour mission d'accompagner les individus, organismes et entreprises dans leur volonté d'améliorer leurs actions sur l'environnement.

13-2311

- M Nomination des membres du CCU (ajout) : Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Nancy Lacroix que la municipalité de Chartierville nomme les personnes suivantes comme faisant partie de son comité consultatif d'urbanisme, soit Mme Joane Dubé (présidente), M. Louis Désy (secrétaire et membre du conseil), M. Jacques Blain (secrétaire et membre du conseil), M. Camille Fortier, M. Yvon Côté, M. Claude Sévigny et M. Jacques Gendron. La durée du mandat de ces membres sera définie à une réunion ultérieure.

13-2312

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Raymond Fournier de nommer M. Jacques Blain comme personne responsable pour la signature du contrat avec la compagnie Natur'Eau-Lac. Adopté à l'unanimité.

8. Période de questions :

Mme Odile Boucher, membre du comité du Centre d'interprétation de la côte magnétique demande aux membres du conseil leur avis quant à la construction du kiosque ; une soumission a déjà été reçue et la compagnie est en attente d'un dépôt. Après discussion, les membres du conseil sont d'avis de continuer ce projet même si la décision finale de la CPTAQ n'est pas encore rendue.

13-2313

Il est alors proposé par Denis Dion, appuyé par Jacques Blain d'autoriser Mme Joane Dubé à contacter la compagnie Gazébec pour le début de la construction du kiosque et d'envoyer le dépôt au montant de 8 446 \$. Adopté à l'unanimité.

9. Affaires nouvelles :

10. Levée de la séance :

13-2314

La séance est levée à 20h30 par Nancy Lacroix sous la résolution 13-2314.

Louis Désy, maire suppléant

Maryse Prud'homme, secrétaire-trésorière